

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 2420/E.C.

Astrida, le 24 septembre 1951.

Réponse au n°831/Cont./E.C.
du 10 septembre 1951.

OBJET:

Rectification d'actes
de naissance.



Monsieur le Chef de Service,

Comme suite à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur
de vous faire savoir ce qui suit :

- 1°/ Le premier et second alinéas ont été exécutés.
- 2°/ La non conformité de l'ordonnance rectificative et de la copie
reçue provient de deux erreurs de dactylographie.
L'ordonnance avait été correctement transcrite dans
le registre.
- 3°/ Concernant les actes 125 et 135 les deux actes mentionnent pour
le nom de la femme MGENI.

Il est néanmoins exact qu'il y ait discordance
entre le nom du père et les domiciles renseignés.

L'Officier de l'Etat Civil, A.DELVAULX,

B

A Monsieur le Chef du Service de la
Justice et du Contentieux

à

U S U M B U R A .